

Toute exagérée qu'elle soit, cette crainte est avivée par ceux, même fédéralistes, qui demandent avec insistance que les emplois au Québec soient réservés aux Québécois et, plus particulièrement, aux francophones. Cette attitude pourrait se justifier en soutenant, à bon droit, qu'il faut donner la préférence aux candidats de l'endroit lorsqu'il s'agit d'ouvrir des postes dans une région. Voilà une revendication que l'on entend dans plusieurs régions du pays, surtout là où le taux de chômage est élevé. C'est toutefois un argument discutable, puisqu'il entrave la liberté de mouvement des Canadiens et va à l'encontre de son objectif. Dans le cas du Québec, la question est plus complexe parce que la motivation n'est pas seulement, ou pas même d'abord d'ordre économique. Comme le résume la loi 101, il s'agit essentiellement de protéger la langue française et, par voie de conséquence, les Canadiens français vivant au Québec.

Les francophones ont l'appui des gens raisonnables en ce qui concerne deux thèses parfaitement défendables: les francophones devraient avoir, au mérite, plein accès aux possibilités d'emploi au Canada anglophone et, lorsque leur nombre le justifie, pouvoir disposer de services en langue française, y compris de services d'éducation pour leur famille. Il est évident que ces principes ne sont pas universellement acceptés par les anglophones, mais les Canadiens de bonne volonté voient la logique et la justice, ainsi que la nécessité de telles mesures. Mais il est tout aussi logique, juste et nécessaire que les anglophones sachent qu'à l'intérieur de la communauté majoritairement francophone, et particulièrement au Québec, les mêmes principes doivent s'appliquer à l'inverse: compte tenu seulement de la compétence, les anglophones doivent y avoir les mêmes possibilités d'emploi que les francophones et obtenir en anglais les services, y compris l'éducation, qu'ils sont raisonnablement justifiés de recevoir.

Evidemment, on voit apparaître ici très clairement la différence entre séparatistes et fédéralistes. Les fédéralistes acceptent généralement ces principes et ceux qui s'y apparentent; les séparatistes ne les acceptent évidemment pas, bien qu'ils qualifient parfois leurs propos de façon à semer la confusion. Mais les anglophones sont conscients du fait que certains fédéralistes francophones se sont déclarés favorables aux objectifs de la loi 101, par exemple, tout en se dissociant honnêtement et vigoureusement des méthodes qu'elle préconise. Les anglophones s'inquiètent donc que leurs efforts pour instaurer une société canadienne libre et ouverte ne soient pas imités par les francophones, parce que le besoin qu'ont ces derniers de protéger leur langue, leur culture et leur identité les obligera, chaque fois que possible, à se refermer sur eux-mêmes tout en s'opposant à des réactions comparables au sein de la communauté anglophone.